

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2016

---

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4212)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL164

présenté par

M. Mennucci, rapporteur et M. Le Bouillonec, rapporteur

-----

### ARTICLE 38

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« publication »,

le mot :

« promulgation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.